



**MISE A DISPOSITION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE D'ECHANGE
DE MONTRAVEL AU PROFIT DES ACTEURS DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**RÈGLEMENT PARTICULIER DE
L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
PIÈCE N° 0**

Version 1

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT	2
1.1 – OBJET.....	2
1.2 – JUGEMENT DES OFFRES	2
1.3 – DOSSIER DE CONSULTATION (DC).....	2
1.3.1 – Mise à disposition du DC	2
1.3.2 – Demandes de renseignements / observations / questions	3
1.4 – SUITE A DONNER À LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 –PRÉSENTATION ET CONTENU DES OFFRES	3
2.1 – PRESENTATION DE L'OFFRE.....	3
2.2 – CONTENU DE L'OFFRE	3
2.3 – REMISE DES OFFRES SOUS FORMAT PAPIER.....	3
ANNEXES	
ANNEXE 0 – ÉTIQUETTE DE L'ENVELOPPE DE SOUMISSION	1
ANNEXE I – FICHE TECHNIQUE	2

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

1.1 – Objet

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la mise à disposition ponctuelle du site de l'ancienne gare d'échange de Montravel, par la sélection de plusieurs porteurs de projet qui exploiteront le site aux fins de développer l'économie sociale et solidaire, notamment au travers de l'organisation régulière de marchés et de vide-greniers pendant les week-end et les jours fériés.

Les porteurs de projet seront des personnes morales de droit privé, telles que les associations, les coopératives, les sociétés et les groupements de droit particulier local.

Ils devront s'engager à ce que leurs activités tendent à répondre aux critères de l'économie sociale et solidaire, et au respect des conditions cumulatives suivantes :

- un objet social poursuivant une utilité sociale ;
- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique et participative dont l'organisation n'est pas seulement liée à l'apport en capital ou au montant de la contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- une gestion conforme aux principes suivants : les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entité ; les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent être distribuées. Des sommes prélevées sur ces réserves peuvent être incorporées au capital dans certaines conditions.

Le projet devra favoriser l'émergence des jardins vivriers dans les quartiers de l'agglomération et plus spécifiquement, du quartier de Montravel à proximité du terrain du site de l'ancienne gare d'échange.

La redevance annuelle forfaitaire est fixée à 12 000 francs CFP.

Le plan de localisation du site est joint dans la fiche technique en **annexe 1** du présent règlement.

1.2 – Jugement des offres

Chaque offre recevra une réponse appropriée, en fonction de l'intérêt qu'elle présente pour la province Sud.

L'analyse des propositions, puis le choix du/des candidats retenu(s) seront effectués selon les critères d'appréciation suivants :

- 1. Pertinence économique et sociale du projet et adéquation de celui-ci avec l'objet de l'AMI ;**
- 2. Pertinence des types d'animations et d'activités proposées, dynamisant le site puis favorisant la cohésion sociale ;**
- 3. Degré de précision sur la description du projet, les données chiffrées avancées.**

Il est précisé que le nombre de candidats retenus dans le cadre de cet AMI sera réparti équitablement entre les différents acteurs de l'ESS le cas échéant, puis en fonction des candidatures reçues.

Il est à noter que les associations seront prioritaires quant aux choix des jours d'occupations.

1.3 – Dossier de consultation (DC)

1.3.1 – Mise à disposition du DC

Le DC est mis à disposition des candidats conformément aux indications de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt et ses éventuels modificatifs.

Le DC est constitué uniquement du présent règlement et de ses annexes.

1.3.2 – Demandes de renseignements / observations / questions

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le DC devront impérativement être transmises par mail à l'adresse suivante : daem.spi@province-sud.nc

En indiquant dans l'objet « Questions relatives à l'appel à manifestation d'intérêt paru le jj/mm/aaaa ».

Elles doivent parvenir au plus tard **dix jours calendaires** avant la date limite de remise des offres fixée par l'avis et ses éventuels modificatifs.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats qui ont retiré le dossier en laissant leurs coordonnées. L'ensemble des réponses successives forme de fait un supplément au DC, sans nécessité d'avis d'appel complémentaire.

1.4 – Suite à donner à la consultation

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Les candidats sont informés que la mise à disposition fera l'objet d'un arrêté, indiquant les dates d'occupation, qui ne pourront qu'avoir lieu le samedi, le dimanche, les jours chômés et les jours fériés.

Un calendrier équitable sera établi en concertation avec l'ensemble des candidats retenus.

Il est précisé que le site ne pourra pas être occupé deux jours de suite.

ARTICLE 2 – PRÉSENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Chaque candidat doit fournir les pièces ci-dessous, constitutives de son offre, en un seul exemplaire original.

L'offre sera placée sous enveloppe cachetée comme décrit ci-dessous.

Toute offre non accompagnée des pièces prévues ci-dessous ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent règlement pourra être rejetée.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

2.1 – Présentation de l'offre

L'enveloppe sera revêtue de l'étiquette jointe en annexe 0.

2.2 – Contenu de l'offre

Soit les pièces à fournir :

N°	Pièce
1	Identité du porteur de projet : une situation au Ridet ou un extrait de K-BIS datant de moins de 3 mois, la pièce d'identité du représentant légal, l'adresse de correspondance, l'adresse de courriel et les coordonnées téléphoniques.
2	Une description de l'expérience du porteur du projet, signée par le gérant ou le représentant légal, accompagnée d'un CV.
3	La description du projet envisagé, précisant comment et par quels aspects le projet s'inscrit dans une dynamique de développement de l'économie sociale et solidaire.

2.3 – Remise des offres

➤ **Sous format papier :**

L'offre sera placée sous enveloppe cachetée comme décrit ci-dessous.

L'enveloppe sera revêtue de l'étiquette jointe en annexe 0.

Les offres doivent être remises contre récépissé à la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la province Sud (DAEM), 1 rue Edouard UNGER, 98800 NOUMEA, avant les date et heure indiquées dans l'avis ou ses modificatifs.

Si elles sont envoyées via les services de l'OPT, elles doivent être adressées, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les offres :

- qui parviendraient après la date et l'heure limite ;
- qui seraient remises sous enveloppe non cachetée ;

ne seront pas retenues et pourront être renvoyées à leurs auteurs à leur demande et contre récépissé.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée ou complétée ou encore modifiée.

Si une offre a déjà été déposée alors que la province Sud procède à une modification du DC dans les conditions fixées à l'article 1.3.2 ci-dessus, il appartiendra au candidat concerné de déposer une nouvelle offre conforme au nouveau DC. Il est donc recommandé aux candidats intéressés de se faire connaître.

➤ **Ou par voie électronique :**

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante daem.spi@province-sud.nc contre un accusé de réception électronique avant les date et heure LIMITES indiquées dans l'avis ou ses modificatifs.

ANNEXE 0 – ÉTIQUETTE DE L'ENVELOPPE DE SOUMISSION

L'étiquette ci-dessous est à découper et coller sur l'enveloppe de soumission.



À N'OUVRIR qu'en séance de dépouillement

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'EQUIPEMENT

ET DES MOYENS DE LA PROVINCE SUD (DAEM)

1 RUE EDOUARD UNGER, 98800 NOUMEA

Service Patrimoine Immobilier (SPI)

Appel à manifestation d'intérêt

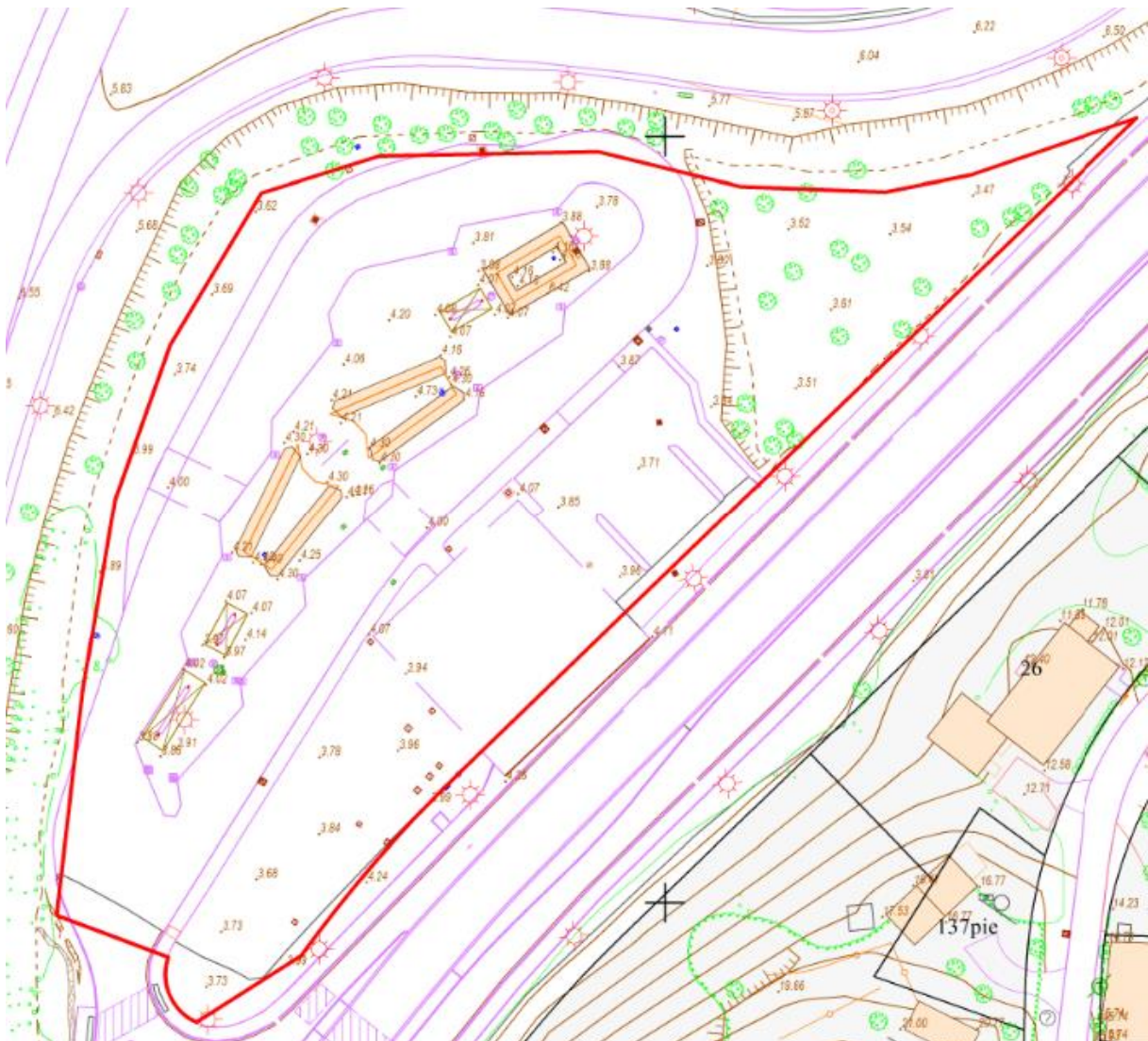
MISE A DISPOSITION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE D'ECHANGE DE
MONTRAVEL

À N'OUVRIR qu'en séance de dépouillement

ANNEXE 1 – FICHE TECHNIQUE DU SITE

SITE DE L'ANCIENNE GARE D'ECHANGE DE MONTRAVEL

- Commune : NOUMEA
- Section : Industriel de Ducos
- Numéro d'inventaire cadastral : 0000-000753
- Superficie de la parcelle : environ 75a 12ca
- Composition du bien : site composé de trois anciennes guérites ainsi que des places de parkings non-marquées.



- Redevance domaniale : 12 000 francs CFP / an.
- Plan de situation :

